

Courrier arrivé SUCT

Le 10 NOV. 2015

ADS

GVD

ASD

Secours

Nécessaire

Pour info

Pour info

Visa



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Directeur,
Chef du Corps Départemental,

Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer
62 Boulevard de Belfort
CS 900 7
59042 LILLE Cedex

Service Prévision du Groupement 5/FD/CD n° 21119

Affaire suivie par : Adjudant chef Claude DUFOUR

☎ : 03.27.08.61.19

📠 : 03.27.08.61.29

Lille, le - 6 NOV. 2015

Objet : PORTER A CONNAISSANCE – RIEULAY - Plan Local d'Urbanisme

PJ : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 12 points d'eau incendie (PEI) publics et 2 points d'eau incendie (PEI) privés répartis comme suit :

types nature	Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire)	Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations)
PEI publics	4 PI – 7 BI	1 Zone aspiration FPT non protégée
PEI privés		2 Citernes enterrées 120 m ³ et 60 m ³

Il est à noter que les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Zone(s) non défendue(s) de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre : rue Fernand Rombeau, rue des frères Sans, ferme les Hudions, ferme Delva et ferme Dompret.

- Zone(s) où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non-conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m³/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m³ :

N°PEI	TYPE	adresse	Débit/volume d'eau constaté	
2	BI	8 rue René Caby	35	m ³ /h
3	BI	34 rue Joseph Bouliez	33	m ³ /h
4	BI	27 rue Suzanne Lanoy	20	m ³ /h
5	PI 100	7 rue Suzanne Lanoy	22	m ³ /h
6	BI	34 résidence le beau repaire	25	m ³ /h
7	BI	47 rue Fiévet	33	m ³ /h
8	BI	1 rue des Sarts	25	m ³ /h
9	BI	45 rue des Sarts	13	m ³ /h
10	PI 100	20 rue de Larentis	11	m ³ /h
11	PI 100	220 rue Fiévet	20	m ³ /h

Tous les projets de construction ayant fait l'objet d'un avis du SDIS ont respecté les dispositions émises en matière de défense incendie.

2/ Accessibilité des secours :

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables dans la mesure où ils sont amovibles et manœuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par une clé polycoise en dotation au SDIS59.

Aucune difficulté n'est connue.

3/ Liste des Établissements Recevant du Public (ERP) :

1 ERP (**sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil**) est implanté dans la commune :

Nom	Adresse	Type	Catégorie	Effectif public
Maison de retraite des 11 villes	23 rue de Larentis	J	4ème	276

4/ Liste des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :

La commune ne comporte pas d'immeuble de grande hauteur.

5/ Liste des établissements classés SEVESO seuil Haut :

La commune ne comporte pas d'établissement classé SEVESO seuil Haut.

6/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE :

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Établissement Répertoire (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse
MAISON DE RETRAITE DES 11 VILLES	23 rue de Larentis

7/ Existence de Plan de Prévention des Risques :

La commune est soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels.

8/ Implantation de Centre d'incendie et de secours :

La commune est défendue en premier appel par le CIS SOMAIN, situé Zone Industrielle de la Renaissance, Rue Léonard de Vinci - 59490 SOMAIN.

9/ Existence d'aléa(s) répétitif(s) :

La commune a subi les aléas d'origine naturelle suivants, avec Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Catastrophe(s) naturelle(s)	Date début	Date fin	Secteur(s) impacté(s)
Inondation, coulée de boue	06/07/1991	08/07/1991	
Inondation, coulée de boue	17/12/1993	02/01/1994	
Inondation, coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Nord,


Colonel Gilles GRÉGOIRE

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 5
- Monsieur le Chef du CIS SOMAIN